

Info.pl@ine

ZOOM SUR



N°100 – 31 mai 2006 – pages 6

Protection fusariose sur parcelles à risque

Intervention fongicide

AGRO-METEO

Les pluies sont encore très irrégulières et souvent insuffisantes pour compenser le déficit hydrique sur les terres superficielles. Néanmoins, l'hygrométrie est parfois assez importante (en particulier le matin) laissant une végétation humide favorable à l'antracnose sur pois, voire même à la fusariose en précédent à risque.

Les températures restent encore douces en fin de semaine dernière, puis fraîches depuis lundi, ce qui n'est pas favorable au développement de la septoriose et à la présence des pucerons.

Enfin, le vent de ces derniers jours n'a pas permis ou a perturbé les applications phytosanitaires.

Les ETP depuis le 21 mai sont de l'ordre de 3,4 mm /jour.

ACTUALITES CULTURES

FEVEROLES (début floraison)

P Pucerons noirs

Leur activité est ralentie mais il faut rester vigilant et continuer à surveiller les parcelles, voir Info.pl@ine n° 98.

POIS (la floraison est commencée dans la majorité des parcelles)

P Maladies

L'état sanitaire des parcelles est dans l'ensemble bon, mais la météo est favorable au développement des maladies. L'antracnose se développe lentement.

Ø Pour les parcelles non traitées une application de 750 à 1000 g de Chlorothalonil est à réaliser dans la semaine. Ajuster la dose en fonction de la présence ou pas d'antracnose à la base des plantes.

P Ravageurs

Les pucerons sont toujours aussi peu nombreux.



Le vol de tordeuses a démarré depuis la semaine dernière. Mais actuellement, les captures du réseau SRPV restent en dessous des seuils d'intervention.

Les papillons adultes (voir photo ci-contre) arrivés dans les parcelles sont particulièrement actifs lorsque la température est supérieure à 18°C. La femelle pond des œufs qui vont éclore 10 à 15 jours après. Les larves issues de ces œufs partent à la recherche de gousses pour aller se nourrir des graines. C'est pendant cette courte période qu'une éventuelle lutte insecticide peut être mise en œuvre pour détruire les larves.

Source INRA

Les seuils d'intervention sont les suivants :

- pour un débouché en alimentation animale : à partir d'un cumul de 400 adultes piégés. L'éventuelle intervention se situe en général à la fin floraison quand les gousses sont formées.
- Pour un débouché en alimentation humaine ou pour des semences : à partir d'un cumul de 50 à 100 adultes piégés et présence des 1^{ères} gousses plates

Ø Pas d'interventions insecticides sur pois pour l'instant.

A noter que ce ravageur ne concerne pas les féveroles. Il n'a pas encore été détecté de dégâts dus aux tordeuses sur les graines de féveroles malgré la présence parfois importante de papillons.

BLE (fin épiaison à fin floraison pour les parcelles les plus précoces)

P Ravageurs

La météo de la semaine passée, n'a pas été favorable à leur développement, aussi bien pour les pucerons que les cécidomyies.

Ø Par d'intervention pour le moment.

P Maladies

Septoriose

Les symptômes de septoriose évoluent lentement sur les F3 et F2 en raison des températures fraîches, mais il ne faut pas oublier que les contaminations ont eu lieu assez régulièrement pendant les pluies de mai.

Si ce n'est déjà fait, le traitement contre les septorioses doit être réalisé dans les dernières parcelles en cours d'épiaison (se reporter à l'info.pl@ine n°97).

Oïdium

Toujours présence d'oïdium sur variétés sensibles (APACHE, SCIPION..) en témoin non traité fongicide.

Fusarioses

La météo humide (humidité saturante durant plus de 48 heures), sans vraiment de pluie entre l'épiaison et la floraison, augmente le risque de fusariose.

Ces conditions d'humidité ont été observées jeudi, vendredi et samedi dernier. Par contre les températures moyennes ont été inférieures au 20°C nécessaires aux contamination de "*Fusarium roseum*" (respectivement 14, 17 et 19°C). Ces températures sont plus favorables à celle de "*Microdochium nivale*".



Seuls les blés de maïs qui sont au stade floraison (sortie des étamines - voir photo ci-contre) peuvent justifier une intervention spécifique. Le risque est accru lorsque les résidus sont laissés en surface sans être broyés.

Pour les blés qui ne sont pas encore au stade floraison, tenir compte des prévisions météo. Ce sont les traitements réalisés 24h ou 48h avant (de préférence) ou après la pluie courant floraison qui sont les plus efficaces. La qualité de la pulvérisation et surtout sa capacité à couvrir l'ensemble de l'épi est également un gage de réussite.

Par ailleurs, les variétés les plus sensibles sont AUTAN, CAPHORN, CHARGER, ORVANTIS, ROYSSAC, SHANGO...

Ø Produits utilisables :

- Le tébuconazole (HORIZON EW 0,7 l/ha, SOLEIL 0,8 l/ha) complète la protection contre la rouille brune.
- Le metconazole (CARAMBA ou CINCH 1,0 l/ha, SUNORG PRO 0,7 l/ha) complète la protection contre les septorioses.

ORGE DE PRI NTEMPS (dernière feuille étalée à sortie des épis)

P Maladies

La rhynchosporiose stagne, et l'helminthosporiose progresse. Le traitement fongicide doit se réaliser rapidement s'il n'est déjà effectué (voir info.pl@ine n° 99).

COLZA (siliques en formation)

P Pucerons cendrés

Aucune colonie de pucerons cendrés n'a encore été observée. . Continuer la surveillance uniquement sur les parcelles où il reste encore des fleurs.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

CALCULER SON DEFICIT HYDRIQUE

P Le coefficient k

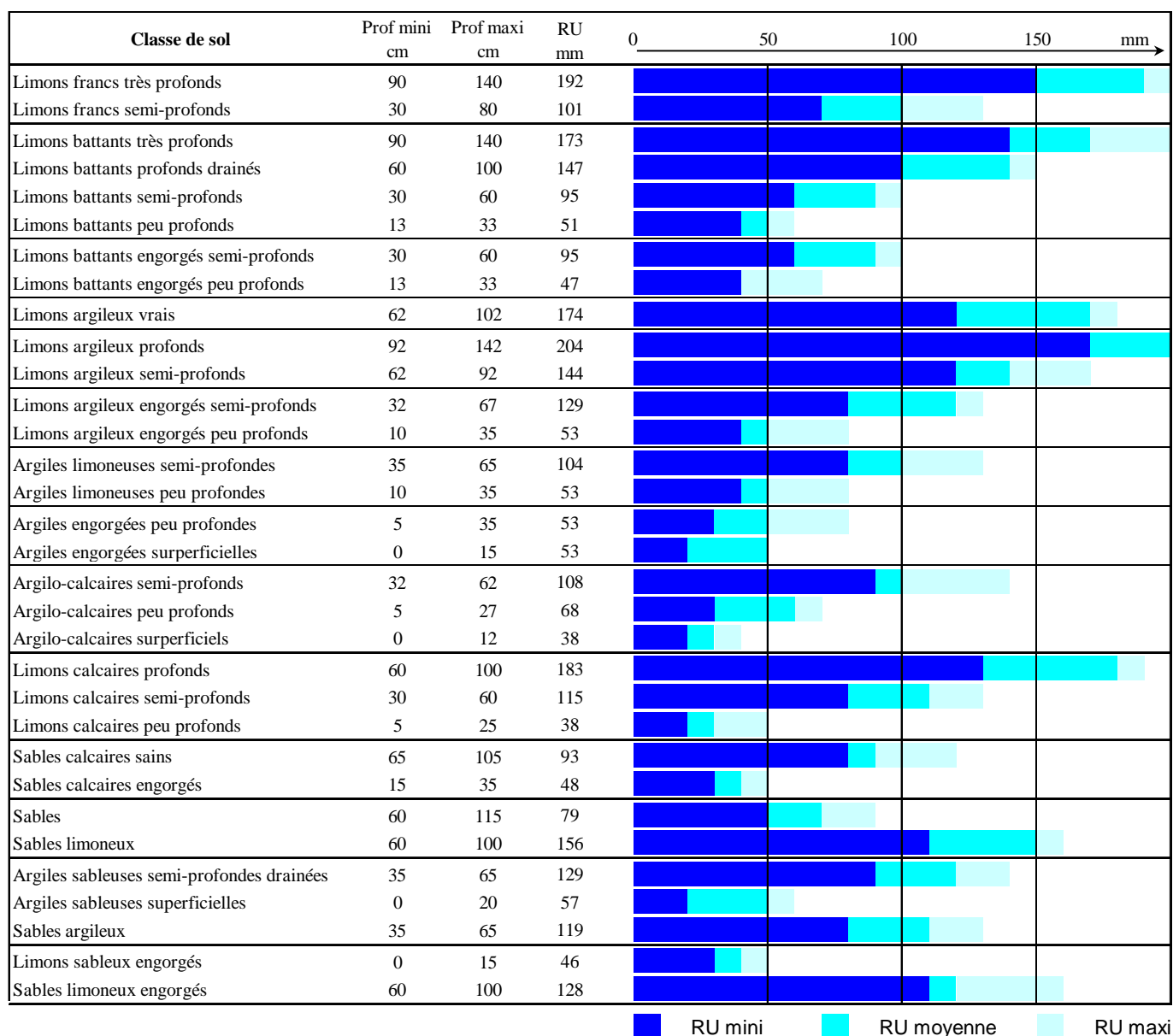
Le coefficient k de consommation de la culture dépend de la culture et de son stade. Le tableau suivant fournit des bases pour le calcul.

Coefficient k en fonction du stade de la culture

Céréales	Semis	Levée	Tallage	2 noeuds	Epiaison	25 j. après épiaison
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3
Pois	Semis	Levée	5/6 feuilles	Début floraison	Fin floraison	15 j. après floraison
	0,1	0,5	0,9	1,2	0,9	0,4
Betteraves	Semis	Levée	Pivotement	Recouvrement	Maturité	Récolte
	0,1	0,5	0,8	1	1	0,8
Maïs	Semis	Levée	6/8 feuilles	9/10 feuilles	Grains laitoux	Grains pâteux
	0,3	0,5	0,8	1,05	0,9	0,8
Tournesol	Semis	Levée	Bouton 3 cm	Début floraison	Fin floraison	Début floraison + 40 j.
	0,1	0,3	0,5	1,2	1	0,9
Haricot	Semis	2 ^{ème} feuille trifoliée	3 ^{ème} feuille trifoliée	Boutons floraux	Fin floraison	Maturation des gousses
	0,3	0,5	0,6	0,8	1	1,2
Pomme de Terre	Plantation	Levée	50% Recouvrement	Recouvrement total	Recouvrement + 30 j.	Début sénescence
	0,4	0,7	0,9	1,05	1	0,8

P La Réserve Utile (RU)

La RU dépend en premier du type de sol. La classification agronomique et comportementale des sols de Seine-et-Marne fournit le tableau suivant. Pour chaque classe de sol, la RU fréquemment rencontrée est encadrée par une valeur de RU mini (en plus foncé), correspondant à la profondeur mini, et une valeur maxi (en plus clair) correspondant au sol le plus profond de sa catégorie.



■ RU mini ■ RU moyenne ■ RU maxi

Elle dépend en second lieu de la profondeur d'enracinement de la culture en place. Cette profondeur n'est pas la même pour un maïs ou une betterave (60 cm ou plus en sol de profondeur non limitante), un pois (40 à 50 cm) et un haricot (30 cm) par exemple.

La RU est composée de la Réserve Facilement Utilisable (RFU), souvent les 2/3 de la RU et de la Réserve de Survie (RS). La diminution de la RFU n'affecte pas la consommation en eau des plantes, et elle se recharge à chaque pluie ou irrigation. La baisse de la RS joue immédiatement sur cette consommation et réduit le fonctionnement de la culture. La RS ne peut se remplir que si la RFU est à saturation.

La Réserve Hydrique disponible est la résultante quotidienne.

P Le calcul

L'évapotranspiration réelle (ETR) d'une culture se calcule de la façon suivante :

$ETR = k ETP$, durant toute la période où la RFU existe

avec k coefficient de la culture en fonction de son stade, ETP évapotranspiration calculée par Météo France,

Le déficit hydrique (DH) résulte du suivi quotidien de la consommation de la culture et des apports d'eau. C'est un cumul des consommations journalières et des apports d'eau.

$DH = \text{Réserve Hydrique disponible} - ETR + \text{pluies} + \text{irrigation}$

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CIRCULATION du MATERIEL AGRICOLE et FORESTIER

L'arrêté du 4 mai 2006 publié au JO le 12/05/06 qui définit les règles de circulation du matériel agricole et forestier est paru.

P Quelques rappels

L'âge pour conduire des engins agricoles :

	Tracteur et automoteur	Tracteur et attelage
A partir de 16 ans	Autorisée si la largeur est inférieure à 2 m 50	Autorisée si la longueur est inférieure à 18 m
A partir de 18 ans	Autorisée dans le respect du code la route et de la législation en vigueur.	

La signalisation minimale obligatoire :

A l'avant du tracteur	2 feux de position, 2 clignotants, 2 feux de croisement	Un gyrophare visible à 50 mètres
A l'arrière du tracteur	Plaque d'immatriculation munie d'un éclairage, 2 feux rouges, 2 clignotants, 2 dispositifs réfléchissants, panneau de vitesse limite	
Outils traînés	Plaque d'immatriculation munie d'un éclairage, 2 feux rouges, 2 clignotants, 2 dispositifs réfléchissants triangulaires, panneau de vitesse limite	
Outils portés	S'ils masquent la signalisation du tracteur : plaque d'immatriculation munie d'un éclairage, 2 feux rouges, 2 clignotants, 2 dispositifs réfléchissants, panneau de vitesse limite	

P L'arrêté du 4 mai 2006

1- Aucun véhicule d'accompagnement n'est nécessaire si :

	Tracteur (avec jumelage)	Matériel porté	Tracteur et remorque
Largeur maxi autorisée	Inférieure à 3 m 50	Inférieure à 3 m	Inférieure à 3 m pour la remorque
Longueur maxi autorisée		4 m à l'avant 7 m à l'arrière	Inférieure à 22 m pour l'ensemble
Poids maxi autorisé			13 tonnes par essieu avec un PTC à 40 tonnes
Vitesse maxi autorisée	40 km/h (si les matériels sont réceptionnés par la DRIRE pour rouler à cette vitesse)		

2- Un véhicule d'accompagnement (voiture, fourgon) équipé de gyrophare et de panneau « convoi agricole » visible de devant et de derrière est nécessaire si :

	Tracteur (avec jumelage)	Matériel porté	Tracteur et remorque
Largeur maxi autorisée	Compris entre 3 m 50 et 4 m 50	Compris entre 3 m et 4 m 50	Compris entre 3 m et 4 m 50
Longueur maxi autorisée	25 m pour l'ensemble		
Poids maxi autorisé	13 tonnes par essieu avec un poids total limité à 40 tonnes		
Vitesse maxi autorisée	25 km/h		
Signalisation spécifique	Gyrophare (visible à 50 m) et feux de croisement allumés, panneaux rouges et blancs à chaque extrémité latérale à l'avant et à l'arrière et sur les côtés pour les outils portés, l'ensemble agricole doit être signalé à l'avant et à l'arrière « convoi agricole ».		
Restriction de circulation	Circulation interdite du samedi ou veille de fête 12 heures au lundi ou lendemain de fête 6 heures, sauf en période de semailles et de récolte.		

Le véhicule d'accompagnement sera derrière le convoi agricole si l'ensemble circule sur une route à chaussées séparées.

3- Convoi exceptionnel avec autorisation préfectorale si la largeur dépasse 4 m 50, la hauteur 4 m 80, la longueur 25 m, le PTC 40 tonnes.

Ces convois exceptionnels ont interdiction de traverser un passage à niveau.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
 et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites